

LE PROJET BIODIV EXPÉ

Construire un partenariat durable entre l'Ecole et son territoire

Pour une réponse aux enjeux techniques, cognitifs, pédagogiques, territoriaux posés par la prise en compte de la Biodiversité dans l'Enseignement Agricole et les territoires

Des établissements s'engagent pour la biodiversité...

8 établissements d'enseignement agricole publics, privés, de métropole ou d'outremer, de formation initiale, continue, générale, technologique, professionnelle, avec ou sans exploitation agricole ... construisent, pour 4 ans, un Plan Local pour l'enseignement de la biodiversité.

Ensemble...

Le projet est **coconstruit** entre les apprenants, encadrants : l'équipe projet est composée de jeunes, d'enseignants, de formateurs, de salariés...et initie une **dynamique globale dans l'établissement**, concernant toutes les activités (formation, exploitation, ateliers...)



En participant à une dynamique territoriale...

Le projet est conçu et **porté conjointement par l'établissement et un acteur territorial** afin d'amplifier de façon approfondie la mission d'animation territoriale de l'enseignement agricole. Le projet de l'établissement et le projet territorial se renforcent et se nourrissent mutuellement, autour des enjeux de la biodiversité qui se déclinent **du local au global**, au sein d'échelles spatiales, temporelles, fonctionnelles **de la parcelle à la planète**.

Au sein d'un collectif porteur ...

Les équipes projet des établissements participent à un **collectif diversifié inter-établissements**, accompagné, au sein duquel les échanges entre jeunes, entre enseignants, entre personnels d'exploitation, entre acteurs territoriaux associés, favorisent la fécondation croisée des idées, connaissances, dynamiques, et une vie de réseau.

Au bénéfice de tous

La capitalisation des projets, des idées, initiatives, les leçons de l'expérimentation et les ressources créées, sont reversées au **bénéfice de l'ensemble de l'enseignement agricole**, voire du monde agricole.

Les bénéfices du partenariat

Des bénéfices réciproques attendus :

- l'acteur territorial constitue un vrai point d'appui pour l'Etablissement, par son engagement dans le projet Biodiv Expé ;
- réciproquement l'Etablissement, notamment par son projet, apporte une réelle plus-value au développement du projet du partenaire sur son territoire en matière de biodiversité

Exemples non limitatifs de collaboration :

- **Ce que peut apporter l'Etablissement au partenaire :** montage de formations ad hoc, travaux d'élèves, intégration du partenaire dans les activités de l'Etablissement, terrain d'expérimentation, mise à disposition de locaux et/ou de matériel pédagogiques, connaissances...
- **Ce que peut apporter l'acteur territorial à l'Etablissement :** moyens matériels, relais / diffusion des actions de l'Etablissement sur le reste du territoire, valorisation de l'Etablissement dans ses réseaux, alimentation du fonds documentaire du CDI, connaissances...
- **Ce que peuvent construire / créer ensemble l'acteur territorial et l'EEA**
 - *Agir ensemble vis-à-vis du reste du territoire, à 2, ou avec d'autres partenaires de l'Etablissement, en alliés : co-intervenir, en complémentarité, dans des événements ou projets territoriaux impulsés par un/ des tiers....*
 - *Créer des produits et services communs : formations conjointes, publications, journées techniques et d'échanges et d'événements intégrant des agents des deux parties ou portés par les deux parties...*
 - *Gouvernances croisées : le partenaire et l'EEA peuvent être impliqués dans la gouvernance de leurs projets respectifs*

Un partenariat durable et engagé

Le partenaire recherché doit s'inscrire dans le même ancrage territorial que l'établissement, et être porté par une ambition d'agir sur ce territoire, afin de faire évoluer les pratiques des acteurs de ce territoire vers un impact environnemental positif.

Objectifs de ce partenariat

L'objectif est de développer tout au long de ces 4 ans, une collaboration aux bénéfices mutuels, l'acteur territorial s'appuyant sur l'établissement pour conforter son action, et l'établissement bénéficiant de l'appui de l'acteur territorial pour développer son projet.

Il s'agit de tester ici les synergies potentielles des projets des uns et des autres, et d'expérimenter en quoi et comment, un établissement d'enseignement agricole, tout en restant dans ses missions identitaires, peut jouer un vrai rôle d'acteur territorial « biodiversité ».

Modalités : il est proposé que l'Etablissement et un acteur développent un partenariat étroit et impliqué, sur 4 ans, formalisé par un cadre de la coopération et des engagements de chacun, et porteur d'un bilan annuel.

L'acteur territorial s'engage, a minima :

- A apporter son soutien, par des moyens et des modalités à convenir, qui peuvent évoluer tout au long des 4 ans, au projet développé par l'EEA
- A participer au projet national co-piloté par l'OFB et le DGER, et particulièrement :
 - aux regroupements nationaux inter-établissements, 1 à 2 fois par ans, sur 3 jours
 - à la capitalisation nationale ; cette capitalisation pourra passer par l'animation par l'équipe nationale d'un « club des partenaires associés à Biodiv Expé »

L'Etablissement s'engage à contribuer à l'un ou des projets de son partenaire, par des moyens et des modalités à convenir, qui peuvent évoluer tout au long des 4 ans

